

Compte-rendu de la réunion d'échanges du 12 octobre 2026 suite à la publication des rapports sur l'organisation territoriale de la DGCCRF

Le 9 octobre 2026, un syndicat a diffusé sur les boîtes mail institutionnelles les rapports de l'IGF et de l'IGA CGAAER portant sur la réorganisation territoriale de la DGCCRF.

Suite à la parution de ces documents la Directrice Générale a invité les organisations syndicales pour une réunion d'échanges sous format visioconférence, le 12 octobre 2026.

Lors de cette réunion, la Directrice Générale a ouvert les débats en reprenant la chronologie des faits. Après avoir indiqué son étonnement que la note de couverture de la DG soit publiée dans le rapport IGA CGAAER, elle a mentionné à plusieurs reprises que le scénario présenté dans la note n'était qu'un projet qui devait encore être travaillé et que la retranscription faite par les Inspecteurs Généraux de l'Administration et de l'Agriculture n'était pas fidèle à sa proposition.

Les inspecteurs généraux n'auraient pas compris son projet.

Enfin, elle a indiqué que les rapports avaient été présentés en réunion interministérielle mais qu'aucun arbitrage n'avait été rendu à ce jour et qu'aucune date d'arbitrage n'avait été fixée.

Par la suite, l'administration a donné la parole aux organisations syndicales pour recueillir leurs remarques et leurs questionnements.

Cependant, l'administration n'a pas apporté de réelles réponses à nos interrogations, elle a surtout essayé de déminer les informations communiquées par le rapport de l'IGA CGAAER sur la note transmise par la Directrice Générale, tout en hésitant à nous la transmettre avec ses pièces jointes. Cette transmission dans son intégralité permettrait aux syndicats de l'analyser et de constater, ou non, si les inspecteurs de l'IGA et la CGAAER l'ont mal interprétée.

À la sortie de cette réunion Solidaires CCRF & SCL s'interroge sur l'urgence de la tenue de cette réunion en l'absence d'informations concrètes à nous communiquer. La Directrice Générale aurait-elle peur de l'effet que pourrait avoir la communication de sa note ?

Cette réunion semble surtout être une opération de *damage control* ou de gestion de crise.

En effet, au-delà des positions des différentes administrations les deux rapports révèlent les projets de la Directrice générale qui vont au-delà de la réorganisation.

Solidaires CCRF& SCL a tenu à rappeler les positions que nous portons depuis longtemps et qui ont été présentées aux Inspecteurs Généraux :

- **OUI à une sortie des DD(ETS)PP et à un rattachement aux régions**
- **NON à la fermeture des petits départements**
- **un effectif minimum de 10 agents avec un cadre ayant au moins le grade d'Inspecteur principal dans chaque département**
- **un rééquilibrage des effectifs entre DREETS, Unités Départementales et Services centraux (AC, SNE, ENCCRF, ...)**
- **Prise en compte des impacts de la réorganisation de la DGCCRF sur les SCL.**

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'analyse de **Solitaires CCRF&SCL** sur les deux rapports.

Tout d'abord les deux rapports reviennent sur les pertes d'effectifs de la CCRF depuis de nombreuses années et mettent en avant une perte d'effectifs beaucoup plus importante en DD(ETS)PP (perte de 21 % en 16 ans) qu'en DREETS et une augmentation des effectifs en Administration Centrale et surtout au SNE (respectivement 10 et 51%). Pour rappel, en 2007 la DGCCRF comptait 3723 ETP (3425 hors laboratoire) contre 2831 au 1er janvier 2026.

Nous ne pouvons que valider ces observations et nous interroger sur la réorganisation de l'administration centrale qui prévoit 2 postes supplémentaires. La Directrice Générale a expliqué l'augmentation des effectifs en AC, en partie par le fait que les stagiaires à l'ENCCRF étaient comptés comme affectés en AC pendant leur scolarité.

De plus, ils valident tous les deux le renforcement pour certaines missions (dont l'IA) à hauteur de 43 – 45 ETP pour 2027. Cependant ce renforcement se ferait prioritairement au sein des effectifs de la DGCCRF. Il est évoqué de puiser au sein des autres directions du ministère de l'Économie (c'est à-dire en redéployant des effectifs de la DGDDI ou de la DGFIP) mais ce n'est pas le scénario privilégié.

Force est de constater que le schéma d'emploi de la DGCCRF se voit amputer de 13 ETP pour 2027. D'ores et déjà une belle réussite dans la prise en compte des éléments portés dans ces 2 rapports...

➤ **Rapport de l'IGF :**

La note opérationnelle de l'IGF défend le renforcement des services à compétences nationales et de l'administration centrale au détriment des services départementaux sous prétexte de lutter contre les fraudes complexes et le développement du commerce électronique issu de la note structurelle de la DG.

Dans cette note, la DG souhaite encore renforcer l'Administration centrale et les SCN notamment avec un doublement des effectifs du SNE. Le principal argument avancé est le rôle du SNE dans le contrôle du commerce électronique.

Solitaires CCRF&SCL a rappelé sa position depuis le début de la mission État efficace : le contrôle du commerce électronique et la lutte contre les fraudes complexes nécessitent des effectifs dans tous les départements. Les professionnels les plus malhonnêtes n'hésitant pas à s'installer dans les départements en déprise économique voire démographique pour échapper aux contrôles et avoir la bienveillance de certaines autorités, car ils créent des emplois locaux.

Solitaires maintient que les services départementaux doivent prioritairement bénéficier des créations de postes pour les prochaines années.

De plus la note indique une expérimentation de la gestion des "grands comptes" qui devrait permettre une meilleure coordination entre les agent.es du siège social et des implantations locales (usines, magasins, ...). La localisation des agent.es dédiés aux "grands comptes" n'est pas encore arbitrée même si la création d'une unité en administration centrale en charge de ces grands comptes est "envisagée". À noter que les exemples de la DGDDI et de la DGFIP sont donnés. Dans ces deux directions les "grands comptes" sont gérés par un service national. Si la nature fiscale et douanière peut justifier un fonctionnement par "grand compte", cela paraît plus problématique pour la recherche et le constat du droit de la consommation qui nécessite, de fait, le contrôle régulier des établissements secondaires.

Dans tous les cas un tel projet va dépouiller un peu plus les départements de leurs effectifs tout en diminuant leur attractivité en retirant les grandes entreprises du portefeuille local. La Direction générale vise à terme que ce service "grand compte" emploie 30 ETP.

La Direction Générale a indiqué qu'une expérimentation a tout juste débuté sur le champ de l'alimentaire sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales. À ce jour, l'objectif serait de déterminer quel niveau serait le plus propice à la coordination des agent.es (Centrale, DREETS, DD(ETS)PP).

Ainsi, autant pour les grands comptes que pour le contrôle du commerce électronique, en l'absence d'abondement des effectifs de la DGCCRF, le "plan de renforcement" se transformera en affaiblissement des services départementaux de la DGCCRF.

En ce qui concerne le projet d'Unité Territoriale, **Solidaires CCRF&SCL** est atterré par le tableau figurant dans la note opérationnelle IGA et CGAAER. Cette note prévoit le passage de 90 à 53 ou 50 Unités territoriales, comptant chacune jusqu'à 4 départements. Ce regroupement d'implantations amènera à terme la disparition des services comptant moins de 4 ETP. Ces fermetures ne devant pas entraîner de mobilités forcées se feraient au fur et à mesure du temps en ne remplaçant pas les départs en mutation ou à la retraite. Quid du ou des 2 derniers agent.es en poste ?

Ces regroupements ont été imaginés en méconnaissance totale des réalités physiques locales et des durées de route pour les contrôles. De plus certains rapprochements concerneraient des départements non-contigus. Encore une fois, toujours plus de mesures pour dégrader les conditions de travail et l'exercice des missions.

Comme depuis de nombreuses années, la réorganisation des services de la CCRF (création d'un service grand compte, renforcement du SNE pour le contrôle du commerce électronique) passerait par un redéploiement des effectifs des services départementaux vers les services nationaux.

Cette question est une dimension majeure du projet, car les perspectives d'affaiblissement accru du réseau dans les petits départements, voire l'absence d'agent.es CCRF à terme dans ces départements, concentrent les inquiétudes des agent.es.

Dans tous les cas Solidaires réaffirme sa position de sortie des Directions Départementales Interministérielles tout en maintenant la présence d'au moins un service par département avec 10 agents et un cadre ayant au moins le grade d'Inspecteur principal.

➤ **Rapport de l'IGA – CGAAER :**

Concernant le rapport de l'IGA et du CGAAER, le seul objectif, connu avant même le début de la mission, est de laisser les agent.es en DD(ETS)PP afin de ne pas déstructurer l'ATE et de laisser les agent.es CCRF à la main des préfets départementaux. Solidaires a souligné que la mauvaise foi parcourait le rapport concernant les missions qu'exercent les agent.es de la CCRF allant même jusqu'à affirmer qu'un dialogue (monologue ?) social de qualité serait présent au sein des DDI.

Enfin, les IG indiquent être contre la proposition de la Direction Générale de la DGCCRF de réduire le nombre d'implantations géographiques, qui impliquerait à moyen terme l'absence d'agent.es dans certains « petits départements » en mettant en avant les risques pour les agent.es restants (risques routiers) et la possibilité d'une moins bonne couverture du terrain dans les « petits départements ». Pour une fois que l'on pense au bien être des agent.es !!! Dans le même temps, ils demandent la généralisation des mutualisations renforcées (et donc de couvrir plusieurs départements pour une mission), là plus de risques, ni pour les agent.es ni pour la couverture de terrain ?

Solidaires CCRF et SCL s'oppose à toute réorganisation latente qui vise à vider les services départementaux de leurs effectifs et rappelle l'importance du SCL, grand oublié de ces discussions, mais qui subira l'augmentation annoncée du nombre de prélèvements pour 2027.